

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE SAINTE GENEVIEVE DU MARAIS

Afin de mieux « **vivre ensemble** » dans notre école, voici le règlement intérieur réalisé par l'équipe éducative.

HORAIRES

Ouverture des portes de 8 h 20 à 8h45

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

8h45 - 11h55 / classes maternelles

8h45 - 12h00 / classes élémentaires

Pause méridienne – Ateliers – APC

Externe : Accueil de 13h15 à 13h30

Sorties :

- **16h15 / classes maternelles**
- **16h25 / CP et CE1**
- **16h30 / CE2, CM1 et CM2**

Pas d'école le mercredi

Garderie/Etude surveillée :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 17h45 (sortie possible dès 17h).

ENTREES, SORTIES ET ABSENCES

Les sorties des classes du CP au CM2 se font par la grande porte de l'école, celles des GS et CM1 Mauve par la petite porte.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, poussettes et trottinettes sont interdites dans l'école.

Les parents ne sont pas autorisés à aller dans les classes ou dans la cour sauf s'ils y sont invités par une enseignante ou autorisés par la directrice. Ils doivent utiliser le cahier de correspondance pour communiquer avec l'enseignante ou demander un rendez-vous.

En cas d'absence, merci de téléphoner au secrétariat le matin même. Dès son retour, l'enfant doit apporter un mot d'absence rédigé sur le coupon fourni en début d'année ou sur papier libre.

Les horaires doivent être impérativement respectés. En cas de retard, l'élève n'est accepté en classe qu'avec un billet de retard. Trop de retards entraîneront une sanction. Les départs anticipés en vacances ne sont pas autorisés.

LIAISON ECOLE/FAMILLE

Pour avoir des informations sur ce qui se vit et se fait à l'école, les parents doivent regarder tous les soirs le cahier de correspondance de leur(s) enfant(s). Merci de regarder également les mails et le panneau d'affichage dans la rue.

Pour rencontrer l'enseignante ou la directrice, il faut prendre rendez-vous. L'enseignante peut aussi demander un rendez-vous aux parents en utilisant le cahier de correspondance.

Lors de RDV avec les enseignantes merci de prendre un badge visiteur au secrétariat.

La directrice et les enseignantes ne reçoivent pas les parents dans la précipitation (sauf urgence).

SUIVI SCOLAIRE

Tous les soirs, les parents doivent regarder l'agenda et le signer quand cela est demandé.

Du CP au CM2, trois fois par an, les parents signent le livret scolaire. En maternelle, les parents signent le cahier de réussite lorsqu'il est transmis par l'enseignante.

VIE QUOTIDIENNE/ TENUE, MATERIEL

Les élèves doivent avoir une tenue propre et correcte (pas de pantalon déchiré, pas de shorts ni jupes trop courts, pas de débardeurs pour les garçons...), les cheveux longs sont attachés pour des questions d'hygiène. **Merci de vérifier régulièrement la chevelure de votre enfant et de la traiter efficacement contre les poux.**

Les boucles d'oreilles doivent être discrètes. Les bijoux sont à éviter et les tatouages interdits.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Argent, jeux électroniques, téléphones portables, ainsi que les sucreries sont interdits.

L'école n'est pas responsable des pertes et disparitions.

Sur la cour, seuls sont autorisés balles et ballons en mousse, élastiques, cordes à sauter, jeux de cartes ordinaires et mini jeux de société. Eviter les tous petits objets comme les accessoires de Playmobil, de figurines..., pas de cartes Pokémon.

Mobilier et fournitures de l'école doivent être respectés. S'ils sont abîmés ou cassés, les parents les remplaceront.

L'irrespect, la violence, la vulgarité seront fermement sanctionnés.

Nous attendons de la part des enfants respect, politesse et amabilité envers tout le monde.

ACTIVITES SPORTIVES

Toutes activités sportives proposées sur le temps de classe (piscine, gymnase, stade...) sont obligatoires. A partir du CP, la tenue sportive est exigée : baskets de sport, bas de survêtement ou short de sport, t-shirt ou polo. Sans sa tenue, l'enfant ne pourra pas participer à la séance d'EPS. Un certificat médical est demandé en cas de dispense de longue durée.

CATECHESE ET CULTURE RELIGIEUSE

En maternelle, les élèves suivent des séances d'éveil à la foi.

En **CP et CE1**, un séminariste intervient chaque semaine. Une catéchèse est également proposée à la paroisse Saint Denys du Saint Sacrement en dehors du temps scolaire **le mardi de 16h45 à 17h30 pour les CP et le mardi de 16h45 à 17h45 pour les CE1**. Un mardi sur deux ces enfants bénéficieront d'un atelier de chant-chorale sur ces mêmes créneaux. Le

trajet entre l'école et la paroisse s'organisera avec des parents bénévoles ou des catéchistes de la paroisse

La catéchèse pour les élèves de **CE2, CM1 et CM2** a lieu hors du temps scolaire à la paroisse Saint Denys du Saint Sacrement. **Le mardi de 16h45 à 18h pour les CM2, le jeudi de 16 h45 à 18h pour les CM1 et le jeudi de 16h45 à 17h45 pour les CE2.** Le trajet entre l'école et la paroisse s'organisera avec des parents bénévoles ou des catéchistes de la paroisse. Les élèves ont, en classe, un temps privilégié de chorale dans lequel s'inscrit le projet pastoral.

DEMI-PENSION, ETUDE ET GARDERIE

La demi-pension fonctionne en plusieurs services de 11h45 à 13h30. **L'admission à la cantine ainsi qu'à la garderie/étude n'est pas un droit mais un service.** Ainsi, un élève qui nuirait au calme et au bon déroulement de ce service sera exclu momentanément ou définitivement de ces temps. La nourriture sera respectée et les enfants mangeront ce qui leur est proposé sauf contre-indication. **Aucun médicament ne pourra être donné sans PAI.**

Sur l'heure du déjeuner, à partir de la GS, pour une ambiance plus agréable et plus sereine, nous conseillons à chaque enfant d'apporter : un petit jeu de société, un jeu de cartes ordinaires (famille, UNO...), un bloc de feuilles avec des feutres (maximum 3), un livre... aucun objet pointu ni coupant... Le tout est à mettre dans un petit sac au nom de l'enfant. En raison d'un grand nombre d'enfants sur la cour, les ballons sont interdits sur l'heure du déjeuner.

La **garderie et l'étude** se terminent à **17h45**. De la PS au CP, les enfants sont en garderie. Du CE1 au CM2, les enfants de l'étude surveillée (et non dirigée) font leur travail du soir en autonomie. Celui-ci n'est donc pas vérifié. Nous vous proposons une sortie échelonnée dès 17H. Vous êtes ainsi autorisés à récupérer votre enfant dès que vous le souhaitez en sonnant à la porte principale de l'école. L'heure maximale pour venir chercher ses enfants est 18h.

COMPORTEMENT

Le bon comportement d'un élève participe à sa réussite, son épanouissement et contribue à instaurer un climat de confiance au sein de l'école.

Pour évaluer le comportement des élèves, des outils sont mis en place dans chaque classe. En cas de non-respect des règles de vie, des sanctions seront prises : elles pourront aller d'un simple rappel à l'avertissement de comportement qui pourra entraîner retenue ou exclusion. Celui-ci sera noté dans le livret scolaire de l'élève.

Pour le bien de tous, merci de lire attentivement ce règlement avec votre enfant et de le suivre tout au long de l'année.

Signature de l'élève :

Signature des parents :